

Date de convocation : 17/08/2020
Séance : 26/08/2020
Affichage : 01/09/2020

SÉANCE DU 26 AOÛT 2020

L'an deux mille vingt et le vingt-six août à dix-huit heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni dans la salle des fêtes* le Conseil Municipal de la Commune de Mézières-en-Santerre.

**Dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire lié à l'épidémie de covid-19 et en application de l'article 9 de l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020, ce lieu inhabituel a été choisi afin de respecter les règles sanitaires en vigueur, notamment la distanciation physique d'au moins un mètre entre deux personnes.*

Etaient présents les conseillers suivants :

Mmes Huguette DEMORSY, Aurélie DESREUMAUX, Adeline DOCHY, Evelyne DUBOILE, Laetitia LACOURTE, Mrs Paul VIOLLETTE, Bernard HUYER, Bastien DESREUMAUX, Éric DELISLE, Lucas GEORGET, Paul LOISEL, André TABEL

Absents : Mme Viviane DEMORSY donne pouvoir à Mme Huguette DEMORSY, Mme Louise FRANCOIS donne pouvoir à M. Paul LOISEL, M. Louis-Marie BOUDOUX D'HAUTEFEUILLE donne pouvoir à M. Lucas GEORGET

Secrétaire de séance : Mme Adeline DOCHY

Le compte-rendu de la séance du 10 juillet 2020 n'appelant aucune remarque, est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne lecture des points à l'ordre du jour de la réunion :

- Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs
- Convention PEP80 2020-2021
- Convention Accueil de loisirs du mercredi
- Désignation du correspondant défense
- Préparation de la conférence des maires
- Commissions CCALN

Suite à une demande reçue le 24 août par l'association « Mézières Sport et Détente », Monsieur le Maire requiert l'accord des membres présents pour ajouter le point suivant :

- Mise à disposition de la Salle des Fêtes à l'association Mézières Sport et Détente

Les conseillers donnent leur accord unanime.

Madame Adeline DOCHY est désignée secrétaire de séance.

OBJET : COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS, LISTE DES NOMS EN VUE DE LA NOMINATION DES MEMBRES (26/2020)

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Par ailleurs, l'article 44 de la loi de finances rectificative pour 2011 modifie les règles de fonctionnement de la commission communale des impôts directs en prévoyant la présence éventuelle et sans voix délibérative d'agents de la commune ou de l'EPCI dans les limites suivantes :

- 1 agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants
- 3 agents au plus pour les communes dont la population est comprise entre 10 000 et 150 000 habitants ;
- 5 agents au plus pour les communes dont la population est supérieure à 150 000 habitants.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux, sur présentation d'une liste de 24 noms, a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit au maximum avant le 4 septembre 2020.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, (15 voix pour dont 3 pouvoirs)
DECIDE**

- pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms comme suit :

M. HUYER Bernard	M. DESREUMAUX Bastien
Mme DEMORSY Huguette	Mme DEMORSY Viviane
Mme DESREUMAUX Aurélie	Mme DOCHY Adeline
Mme DUBOILE Evelyne	M. GEORGET Lucas
Mme LACOURTE Laetitia	M. TABEL André
M. FRANÇOIS Hervé	Mme JORDAN Liliane
Mme CARPENTIER Murielle	Mme DESREUMAUX Thérèse
M. FRANQUEVILLE Grégory	M. WALLART Sébastien
M. DUBOIS Laurent	M. DUDOUT Catherine
Mme ROSÉ Séverine	M. DESREUMAUX Didier
Mme ACCART Marie Joséphine	Mme DELAVIERE Jennifer
M. RANDELOV Zoran	Mme PITAVY Isabelle

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme, Mézières-en-Santerre, le 26 août 2020

OBJET : PEP80, CONVENTION 2020/2021 A COMPTER DU 01/09/2020 (27/2020)

Monsieur le Maire informe les conseillers de la proposition de convention PEP80 relative au fonctionnement de l'accueil de loisirs périscolaire pour l'année scolaire 2020/2021. Le contrat « Parcours Emploi Compétence » de l'animateur recruté en 2019/2020 arrive à échéance et ne sera pas renouvelé. Le coût de l'animateur pour cette année scolaire sera ainsi plus élevé. Le montant du budget 2020/2021 proposé s'élève à 49 865,00 euros soit 8 014,00 euros supplémentaires par rapport à 2019/2020

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (15 voix pour dont 3 pouvoirs)
DECIDE**

- De retenir la proposition de convention relative au fonctionnement de l'accueil de loisirs périscolaire pour l'année scolaire 2020/2021 pour un montant de 49 865,00 €.
- Et autorise Monsieur le Maire à signer la convention et toutes les pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme, Mézières-en-Santerre, le 26 août 2020

OBJET : CONVENTION POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS DU MERCREDI (28/2020)

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents les principaux points du nouveau service d'accueil de loisirs du mercredi mis en place depuis septembre 2019 :

- Communes signataires de la convention : Hangest-en-Santerre, Mézières-en-Santerre, Le Plessier-Rozainvillers et Le Quesnel.
- Gestion de l'accueil par Familles Rurales
- Accueil dans la salle des fêtes et cantine de Hangest-en-Santerre
- Facturation d'une part fixe aux communes et d'une part variable en fonction de la présence des enfants

Le bilan de l'année écoulée vient d'être transmis :

- La part fixe de chaque commune s'élève à 392,00 €
- Le montant par enfant et par jour est de 13,18 €

Peu d'enfants de la commune ont fréquenté cet accueil. Le coût facturé à la commune s'élève à 576,58 € pour l'année 2019/2020.

Une réunion est prévue en septembre pour faire un point sur le dossier. Les conseillers présents s'accordent à dire que le service proposé est attractif, il faut espérer que cela attire plus d'enfants. Il est décidé, lors de la future réunion, de négocier la part fixe de la commune et d'augmenter le coût par enfant et par jour (coût commune).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de renouveler l'adhésion de la commune à la convention 2020/2021 relative à l'accueil de loisirs du mercredi.
- Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et toutes les pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme, Mézières-en-Santerre, le 26 août 2020

OBJET : DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE

Monsieur le Maire résume aux conseillers un courrier du Ministère des Armées sollicitant la désignation d'un correspondant défense parmi les membres du conseil. Cette personne aura vocation à constituer le point de contact local entre les forces armées et la Nation au sein de la commune. Elle aura pour mission d'informer les administrés sur les sujets de défense, de répondre à leurs interrogations, de préparer et conduire les cérémonies commémoratives, d'éclairer la jeunesse de la commune sur les opportunités d'engagement dans les armées...

Seul Monsieur le Maire est volontaire pour prendre cette fonction. Ses coordonnées seront donc transmises au Délégué Militaire Départemental dès la semaine prochaine.

OBJET : PREPARATION DE LA CONFERENCE DES MAIRES

Dans le cadre de la conférence des maires qui aura lieu le 24 septembre prochain, la CCALN propose aux communes de répondre à un questionnaire portant sur 6 points dans le but d'une réflexion sur l'avenir de la communauté de communes. Chaque question est lue par Monsieur VIOLLETTE et fait l'objet d'une réponse collective des conseillers. Le questionnaire rempli et transmis sera consultable en mairie.

Monsieur TABEL quitte la réunion à 20h en raison d'obligations personnelles.

OBJET : LISTE DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AUX COMMISSIONS DE LA CCALN

La CCALN propose différents groupes de travail afférant à des commissions auxquelles un représentant par commune peut participer. La liste de ces représentants est établie comme suit :

<u>COMMISSIONS CCALN</u>	<u>REPRESENTANTS DE LA COMMUNE</u>
Développement économique, tourisme, économie solidaire et sociale	
Finances	M. Paul VIOLLETTE
Administration générale	
Action sociale	Mme Aurélie DESREUMAUX
Petite enfance	Mme Adeline DOCHY (Mme Laetitia LACOURTE)
Aménagement du territoire	M. Paul LOISEL
Culture et communication	Mme Evelyne DUBOILE
Environnement	M. Paul LOISEL
Voirie	M. Bastien DESREUMAUX
Travaux et patrimoine	M. Eric DELISLE
Eau (GEMAPI-Erosion-SDGEP)	

Mme LACOURTE quitte la séance à 20h15 en raison d'obligations professionnelles.

OBJET : SALLE DES FÊTES, MISE A DISPOSITION DE L'ASSOCIATION « MEZIERES SPORT ET DETENTE » (29/2020)

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'association « Mézières Sport et Détente » demandant le renouvellement d'autorisation pour l'utilisation gratuite de la salle des fêtes pour les cours de sport et les activités annexes.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
13 voix pour dont 3 pouvoirs
(M. TABEL et Mme LACOURTE ayant quitté la séance n'ont pas pris part au vote)
DECIDE**

- D'accorder la mise à disposition gratuite de la salle des fêtes à l'association « Mézières Sport et Détente » :
 - Pour la période du 7 septembre 2020 au 10 juillet 2021 ;
 - Pour les cours de sport : lundi de 18h45 à 19h45 / mardi de 16h45 à 19h / mercredi de 14h30 à 15h15 ;
 - Pour leurs activités annexes dans les mêmes conditions que pour les autres associations.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme, Mézières-en-Santerre, le 26 août 2020

Monsieur LOISEL quitte la séance à 20h30 en raison d'une autre réunion.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commission « Fêtes et cérémonies » se réunira le 11 septembre prochain. Il s'agira entre autres points, vu le contexte sanitaire, d'étudier les possibilités d'organiser diverses manifestations (Noël des enfants, repas des aînés....)

La prochaine réunion de conseil se tiendra le 23 septembre prochain sauf contre-ordre.

Pas de questions diverses et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

La secrétaire de séance



Le Président de séance

